Rabat, le 16/04/2020

Décision n° :02/Ann/AO/ANPME/2020

Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise

- *Vu la loi n° 53-00 formant charte de la Petite et Moyenne Entreprise ; promulguée par le Dahir n°1-02-188 du 12 Joumada 1 1423 (23 Juillet 2002) B.O. n°5036 du 15/09/2002 ;*
- *Vu le décret n° 2-02-831 du 20 rajeb 1424 portant application des dispositions de la loi n°53-00 formant charte de la Petite et Moyenne Entreprise en ce qui concerne l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (B.O. du 2 Octobre 2003) ;*
- *Vu le décret n° 2.19.531 du 9 Chawal 1440 (13 Juin 2019) portant nomination de Monsieur Brahim ARJDAL en tant que Directeur de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise ;*
- *Vu la décision : DR/DCHA/SCH/N°173/2019 du 13 Juin 2019 portant délégation de signature à Monsieur Khalid BEN EL MAHDI et Madame Imane FKINICH ;*
- *Vu le règlement des marchés publics de l'ANPME approuvé par la décision N°1/RM/ANPME/2014 en date du 25/12/2014, notamment son article 45 ;*
- *Vu l'appel d'offres n° :01/M/DETPE/2020 relatif à* ***l'évaluation des projets d'investissements des TPE pour le compte de l'ANPME en lot unique ;***
- *Vu que les données techniques liées à l'exécution des prestations objet de l'appel d'offres ont été modifiées ;*

DECIDE

Article Premier :

D'annuler l'appel d'offres N° 01/M/DETPE/2020 relatif à ***l'évaluation des projets d'investissements des TPE pour le compte de l'ANPME en lot unique ;***

Article Deux :

Cette décision d'annulation sera publiée dans le portail des marchés publics.

Chef de Service Approvisionnement et Moyens Généraux

ZOUHAIR Mohamed

Agence Nationale pour la Promotion de la PME Maroc PME BP: 211 Rabat

Scanné avec CamScanner